



Ministère de la Transition écologique
et solidaire

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation

Paris, le mercredi 28 février 2018

Communiqué de presse

La France reste mobilisée pour limiter les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique

Les ministères de l'agriculture et de l'alimentation, chargé de la pêche, et le ministère de la transition écologique et solidaire ont réuni une nouvelle fois, ce jour, le groupe de travail national visant à diminuer les captures accidentelles de petits cétacés (dauphins, marsouins...) par des navires de pêche.

Ce groupe de travail national a pour objectif de mettre en œuvre les engagements internationaux pris par la France et auxquels le gouvernement est très attaché.

Ce groupe de travail a 3 objectifs principaux :

Améliorer les connaissances : l'Observatoire Pelagis mène actuellement une étude scientifique à partir des données d'échouages de cétacés et des données d'activité de pêche françaises et étrangères afin de mieux comprendre les interactions entre les flottes de pêche et les populations de petits cétacés dans le golfe de Gascogne. Les résultats sont partagés avec les professionnels de la pêche pour permettre la réduction des captures accidentelles.

Améliorer le suivi des captures accidentelles par les professionnels : de nouveaux outils de déclaration vont être progressivement mis en œuvre pour permettre aux professionnels de la pêche de déclarer les captures accidentelles de mammifères marins. Ce suivi complète les relevés réalisés par les observateurs scientifiques embarqués à bord de certains navires de pêche (programme OBSMER).

Prévenir les captures accidentelles : L'utilisation d'outils de prévention s'avère également primordiale pour limiter les captures accidentelles de petits cétacés. Une des mesures préventives possibles est l'utilisation de systèmes de dissuasion acoustique : les pingres. **Les pingres ou répulsifs acoustiques** sont des émetteurs étanches d'impulsions sonores permettant de repousser les cétacés (marsouins et dauphins principalement) hors des zones où ils risquent d'être pris dans un engin de pêche. Des expérimentations sont actuellement en cours pour tester l'efficacité de nouveaux modèles de pingres pour les fileyeurs et les chalutiers pélagiques. Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) permet de financer ce type de projet innovant et un appel à projet vient d'être lancé en janvier 2018.

Le groupe de travail national a été mis en place à l'hiver 2016/2017, suite à l'échouage de 800 dauphins sur le littoral Atlantique. Il est présidé par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation) et réunit la Direction de l'eau et de la biodiversité (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire), l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer, l'Agence Française pour la Biodiversité, l'Observatoire Pelagis (UMS CNRS – Université de la Rochelle), le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins et l'Organisation de producteurs, Les Pêcheurs de Bretagne.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Ministère de la Transition écologique et solidaire :

presse@ecologique-solidaire.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :

presse.agriculture@agriculture.gouv.fr